

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le dix décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**ABSENT :**

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210\_D\_122

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances - Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 du Budget Assainissement dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint,

**Objet : Budget**  
**Assainissement :**  
**Décision Modificative**  
**n°2**

- Un ajustement des crédits pour la comptabilisation du remboursement des emprunts d'un montant de 3 300 €, équilibré par une diminution des crédits inscrits sur l'opération n°131 « travaux d'urgence réseaux ».
- Un ajustement des crédits d'investissement : une augmentation de l'opération n°142 «Sambalou 2 » pour 30 000 € suite à l'affermissement de la tranche optionnelle n°1, équilibrée par un recours à l'emprunt du même montant.
- Une inscription de 10 000 € pour la souscription au capital de la SPL des eaux Entre Loire et Lignon, équilibrée par un recours à l'emprunt du même montant.

Certifié exécutoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Assainissement.

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les  
jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210\_D\_122-DE  
Reçu le 16/12/2024